

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 06 avril 2017**

Objet : Assujettissement du Syndicat à la TVA.

L'an deux mille dix-sept, le six avril à quatorze heures quinze, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 28 mars, se réunit en session ordinaire, salle des commissions N°1, au Département de la Haute-Vienne, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 10 + 2 procuration

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)
Mr Gérard VANDENBROUCKE 1^{er} VP (procuration donnée à Mr Hazouard)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2^{ème} VP)
Mme Hélène FAIVRE (3^{ème} VP)
Mr Christian HANUS (4^{ème} VP)
Mme Hélène ROME (5^{ème} VP)
Mr Arnaud BOULESTEIX (suppléant de Raymondaud (7^{ème} VP)
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)
Mr Pascal COSTE (procuration donnée à Mme Rome)
Mr Nicole GLANDUS
Mr Mathieu HAZOUARD
Mme Valérie SIMONET

Conseiller départemental Haute-Vienne
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Conseiller Agglo Bassin Brive
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne
Conseiller communautaire Tulle
Président Département Corrèze
Adjointe au Maire de la Ville de Limoges
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Présidente du Conseil Départemental Creuse

Sont excusés :

Mr Eric CORREIA (6^{ème} VP) (et son suppléant)
Mr Christophe PATIER (et sa suppléante)
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)

Président Agglo Grand Guéret
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Vice-Président Agglo Bassin Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

En référence à la délibération N°394 du 12 juin 2014, DORSAL avait décidé d'opter pour le maintien du transfert de droits à déduction de TVA à son délégataire, Axione Limousin, pour tous les avenants liés au contrat de délégation de service public, même signés après le 1^{er} janvier 2014.

En raison de l'évolution de la législation, DORSAL a souhaité interroger à nouveau les services de la Direction Générale des Finances Publiques pour se faire confirmer le maintien de cette possibilité.

En référence à la lettre reçue de la DGFIP adressée aux élus lors du débat d'orientation budgétaire et à une rencontre qui s'est déroulée entre DORSAL et la DGFIP le 22 mars dernier, il est proposé :

- de maintenir le transfert de droits à déduction de TVA à Axione Limousin pour toutes les opérations qui entrent dans le cadre des avenants d'affermage signés avec lui
- d'assujettir le Syndicat Mixte DORSAL à la TVA pour les autres opérations qui ne rentrent pas dans le champ de la DSP signée avec Axione Limousin

L'assujettissement aura des conséquences sur la section de fonctionnement du Syndicat. DORSAL pourra récupérer la TVA sur certaines dépenses qui restent à définir avec le service des impôts.

Les subventions d'équipement ne devraient pas être soumises à TVA.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité :

- de maintenir le transfert de droits à déduction de TVA à Axione Limousin pour toutes les opérations qui entrent dans le cadre des avenants d'affermage signés avec le délégataire
- d'assujettir le Syndicat Mixte DORSAL à la TVA pour les autres opérations qui ne rentrent pas dans le champ de la DSP signée avec Axione Limousin

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL

**Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage**

RECU EN PREFECTURE

Le 25/04/2017

Application agréée E-legalite.com